

Hightech Payment Systems

Société Anonyme à Conseil d'Administration
Au capital de 70.359.900 dirhams
Siège social : Casanearshore – Shore 1, 1100 Boulevard Al Qods, Casablanca
Registre du Commerce de Casablanca : 77409

Les actionnaires de la société Hightech Payment Systems S.A. au capital de 70.359.900 dirhams, sont convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire :

qui aura lieu lundi 3 Août à 15h

au siège social de la Société sis à Casanearshore – Shore 1, 1100 Bd Al Qods, Casablanca
et qui sera également accessible par visioconférence comme indiqué ci-dessous,

À l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration,
- Lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur la suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires,
- Autorisation à conférer au Conseil d'Administration en vue d'arrêter un plan d'options de souscription d'actions au bénéfice des salariés et des consultants de la société et des sociétés filiales du groupe et de consentir des options de souscription d'actions de la société aux termes du plan d'options de souscription d'actions,
- Afin de mettre en œuvre le plan d'options de souscription d'actions, augmentation du capital social d'un montant nominal global maximum de 3.703.100 dirhams, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, par voie d'émission et de création d'un nombre maximum de 37.031 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 100 dirhams chacune, émises au prix unitaire de souscription de 1.500 dirhams, cotées à la Bourse de Casablanca, à libérer intégralement en numéraire,
- Suppression du droit préférentiel des actionnaires de souscription au profit des salariés et des consultants de la société et des sociétés filiales du groupe,
- Délégation de pouvoirs au Conseil d'Administration,
- Mise en conformité des statuts de la Société avec la loi n° 78-12 et la loi n° 20-19,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Tout actionnaire a le droit d'assister en présentiel ou par visioconférence, de se faire représenter en présentiel ou par visioconférence par un autre actionnaire, par son conjoint, par un ascendant ou descendant, ou de voter par correspondance à cette assemblée, quel que soit le nombre d'actions possédés, sous réserve d'inscription sur les registres sociaux ou de se faire délivrer une attestation de blocage de ses titres par un intermédiaire financier. Les actionnaires désirant se faire représenter ou voter à distance, devront se procurer le formulaire unique de pouvoir et de vote par correspondance disponible sur le site <https://www.hps-worldwide.com/>.

Les actionnaires souhaitant participer à la réunion par visioconférence ou se faire représenter par visioconférence, devront adresser leur demande de participation par courriel à l'adresse suivante : invest@hps-worldwide.com, au plus tard cinq (5) jours avant la date de tenue de l'Assemblée, accompagnée des documents suivants sous format numérisé :

Pour les actionnaires participant par visioconférence personnellement :

- Un justificatif d'identité (à savoir la carte d'identité nationale ou le passeport selon le cas) de l'actionnaire personne physique ou du représentant légal de l'actionnaire personne morale,
- Le justificatif de la qualité du représentant légal de l'actionnaire personne morale,
- L'adresse email de l'actionnaire à laquelle envoyer le lien pour la visioconférence,
- L'attestation de blocage constatant l'inscription en compte des actions, dûment signée et cachetée par l'intermédiaire financier.

Pour les actionnaires représentés par un mandataire, par visioconférence :

- Un justificatif d'identité (à savoir la carte d'identité nationale ou le passeport selon le cas) de l'actionnaire personne physique ou du représentant légal de l'actionnaire personne morale,
- Le justificatif de la qualité du représentant légal de l'actionnaire personne morale,